



Maison héritée mais il y a un usufruit

Par **eagledancers**, le **09/01/2008** à **10:09**

Bonjour,

Mon pere est décédé il y a 5 ans. Il nous a laissé une maison (nous sommes trois frères) . Il s'était remarié, il a laissé l'usufruit de cette maison à cette femme. Nous avons décidé de vendre et cette femme avait signé son accord mais depuis aucune nouvelle, elle aurait changé d'avis ...

Je voudrais connaître nos droits sur cette maison et les obligations de cette femme par rapport a nous. Peut 'on comme tout propriétaire visiter la maison une fois par an pour en connaître l'état ? cela fait 5 ans et ne savons plus quoi faire ?

que faut il faire pour pouvoir vérifier si l'état de cette maison est le même qu'avant ? devons nous faire un état des lieux comme pour une location?

merci de votre aide

Stephan